

Commission Nationale des Marchés Publics

Rapport annuel 2006-2007

Introduction.....	4
1- La réglementation du Système de Passation des Marchés Publics.....	6
1.1- Rappel	6
1.2- Documents attendus.....	6
1.3- Finalisation de <i>l'Avant-projet de Loi portant Code des Marchés Publics</i>	7
2- Les activités de formation à la CNMP	9
2.1- Rappel des Objectifs.....	9
2.2- Formation à l'intention des Commissions Ministérielles et des Commissions Spécialisées.....	9
2.3- Formation des cadres de la CNMP	10
2.4- Initiation des Maires aux procédures de passation de marché.....	11
2.5- Séminaire au profit des Etudiants de l'Ecole Nationale d'Administration Financière ENAF	11
3- L'analyse et l'approbation des dossiers de marchés.....	12
3.1- Traitement des dossiers de marchés	12
3.2- Les marchés passés et les administrations contractantes	14
3.3- Les marchés publics et l'origine de leur financement.....	17
3.4 - Répartition des dossiers approuvés par nature de marchés.....	19
3.5- 3.6- Dérogations sollicitées	21
4- Plans annuels de passation des marchés.....	24
5- Les contestations de marchés acheminées et traitées à la CNMP	26
6- Suivi de l'implantation du système informatique de la CNMP	29
6.1- Contexte et Objectifs	29
7- Renforcement de la CNMP et Projet d'appui à la CNMP.....	31
7.1- Exécution du budget d'investissement de la CNMP	31
7.2- Recrutement et renforcement à la CNMP.....	32
8- Ressources Matérielles et Financières.....	33
9- Perspectives pour l'année 2007-2008.....	34
Liste des tableaux présentés.....	36
Liste des graphiques.....	36
Liste des annexes.....	37

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

SIGLE	DEFINITION
AAN	<i>Autorité Aéroportuaire Nationale</i>
APN	<i>Autorité Portuaire Nationale</i>
BID	<i>Banque Interaméricaine de Développement</i>
BM	<i>Banque Mondiale</i>
BPM	<i>Bureau du Premier Ministre</i>
BRH	<i>Banque de la République d'Haïti</i>
CAMEP	<i>Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable</i>
CNMP	<i>Commission Nationale des Marchés Publics</i>
CSCCA	<i>Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif</i>
EDH	<i>Électricité D'Haïti</i>
FER	<i>Fonds d'Entretien Routier</i>
IBESR	<i>Institut du Bien Etre Social et de Recherches</i>
ISC	<i>Initiative de la Société Civile</i>
MARNDR	<i>Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural</i>
MAST	<i>Ministère des Affaires Sociales et du Travail</i>
MCI	<i>Ministère du Commerce et de l'Industrie</i>
MDE	<i>Ministère de l'Environnement</i>
MEF	<i>Ministère de l'Économie et des Finances</i>
MENFP	<i>Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle</i>
MICT	<i>Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales</i>
MJSAC	<i>Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique</i>
MJSP	<i>Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique</i>
MPCE	<i>Ministère de la Planification et de la Coopération Externe</i>
MSPP	<i>Ministère de la Santé Publique et de la Population</i>
MT	<i>Ministère du Tourisme</i>
MTPTC	<i>Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications</i>
ODVA	<i>Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite</i>
OFATMA	<i>Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité</i>
ONA	<i>Office National d'Assurance Vieillesse</i>
ONI	<i>Office National d'Identification</i>
OPC	<i>Office de la Protection du Citoyen</i>
PNCS	<i>Programme National de Cantines Scolaires</i>
PNH	<i>Police Nationale d'Haïti</i>
SEIPH	<i>Secrétairerie d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées</i>
UCE	<i>Unité Centrale d'Exécution</i>
UEH	<i>Université d'État d'Haïti</i>
UCREF	<i>Unité Centrale de Renseignements Financiers</i>
URSEP	<i>Unité de Réforme du Secteur Eau Potable</i>

Introduction

Le rapport suivant présente les réalisations de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) pour la période qui va du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007. Elles ont été entreprises en vue du renforcement de la CNMP et de l'accomplissement de sa mission auprès des organes de passation de marchés de l'État.

Ce rapport sur les activités de la CNMP pour l'exercice fiscal 2006-2007 comprend :

- 1- La réglementation du Système de Passation des Marchés Publics
- 2- Les activités de formation de la CNMP ;
- 3- L'analyse et l'approbation des dossiers de marchés ;
- 4- Les statistiques sur les marchés de l'État pour l'année 2006-2007
- 5- Les contestations de marchés acheminées et traitées à la CNMP ;
- 6- Le projet informatique de la CNMP ;
- 7- Les activités de renforcement de la CNMP ;
- 8- Les perspectives pour l'exercice fiscal 2007-2008.

Tout long de l'année, les dossiers de marchés ont été reçus et traités. Toutefois, il faut noter que le premier semestre de l'exercice a été surtout marqué par la poursuite de plusieurs activités entamées au cours de l'exercice 2005-2006. Il s'agit notamment de la réforme du système de passation des marchés publics et du programme de formation des cadres des Commissions Ministérielles et des Commissions Spécialisées sur les nouveaux documents élaborés.

Au second semestre, l'accent a été mis surtout sur la finalisation des travaux de la réforme. Les commentaires et recommandations recueillis sur les documents de la réforme venant des différentes institutions ont été analysés et pris en compte, toutes les fois que cela s'avérait nécessaire, dans la version finale de ces documents qui ont été soumis au Bureau du Premier Ministre.

Ce rapport rend compte des contestations enregistrées cette année particulièrement au niveau des marchés conclus pour l'acquisition de véhicules. Le rapport fait également état des actions entreprises dans le cadre du Projet d'appui à la CNMP. Le Projet d'appui à la CNMP financé par le Budget d'investissement à hauteur de Six Millions de gourdes (6,000,000,000.⁰⁰ Gdes), lui a permis de faire l'acquisition de matériels roulants, de bureaux, d'équipements informatiques et de mobilier dont elle avait besoin pour son bon fonctionnement.

Enfin, le rapport présente de manière succincte le plan d'action de la CNMP préparé pour l'exercice 2007-2008. Il indique les objectifs pour cette

période ainsi que les grandes lignes des principales actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs si les ressources nécessaires à cet effet sont disponibles.

1- La réglementation du Système de Passation des Marchés Publics

L'activité de la CNMP dans le cadre de la Réforme du Système de Passation des Marchés Publics pour l'exercice 2006-2007 visait à compléter la rédaction des documents de la réforme, à les soumettre aux différentes institutions publiques et aux acteurs de la société civile pour commentaires, et à finaliser ces documents.

1.1- Rappel

Dans le cadre de sa mission de réforme du système de passation des marchés publics, la Commission Nationale des Marchés Publics, avec le financement de la Banque Mondiale, avait engagé en mars 2006 les services d'une firme de consultation internationale : *la Société Française de Réalisation, d'Etudes et de Conseil (SOFRECO)*, pour une durée de douze (12) mois afin de l'aider à préparer les documents nécessaires à la réforme en profondeur du système. Au 30 septembre 2006 une version provisoire de l'avant-projet de loi portant Code des Marchés Publics et des documents pour la passation de marchés de Travaux, de Fournitures, de Services et d'Equipements Informatique et de Bureautique avaient été produits. La remise de plusieurs autres documents devrait intervenir au cours de l'exercice 2006-2007.

1.2- Documents attendus

Les documents suivants devaient être produits entre Octobre 2006 et Mars 2007 :

- Les dossiers d'appel d'offres standards pour l'acquisition de fournitures, la prestation de services et l'acquisition d'équipements informatiques ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics de Prestations Intellectuelles (CCAG Prestations Intellectuelles) ;
- Le Manuel de Procédures pour l'application des nouvelles normes de passation de marchés ;
- L'Avant-projet de Loi portant Code des Marchés Publics ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Le dossier standard d'appel d'offres pour la recherche d'un partenaire privé en vue de l'attribution d'une convention de concession d'ouvrage de service public ;

- Le Charte d’Ethique et de Transparence dans le domaine des marchés publics ;

Au 30 mars 2007, tous les documents cités ci-dessus ont été produits et remis à la CNMP.

1.3- Finalisation de l’*Avant-projet de Loi portant Code des Marchés Publics*

Le document "***Avant-projet de Loi portant Code des Marchés Publics***" constitue la pièce maîtresse de la réforme du système. La CNMP s’est donc évertuée à lui donner une très large diffusion et à recueillir les commentaires des différentes institutions des secteurs public, privé, de la société civile, des organismes de financement bilatéraux et multilatéraux. La version élaborée en septembre 2006 a été expédiée pour commentaires à toutes ces institutions. Les commentaires reçus allaient tous dans le sens d’un allègement du texte. Pour y arriver, il a été nécessaire pour la CNMP de recourir à un avenant avec la firme SOFRECO, signé pour la durée allant du 6 mars au 5 mai 2007, en vue de prendre en compte les commentaires des institutions et de réaliser l’allègement qu’elles avaient suggéré.

Les nombreuses séances de travail entre la CNMP et l’équipe de la SOFRECO ont donné naissance à une nouvelle version du Code intitulé cette fois-ci : "***Avant-projet de loi fixant les règles générales relatives aux Marchés Publics et aux Conventions de Concession d’Ouvrage de Service Public***". Cette dernière version, intégrant la plupart des remarques des institutions, a reçu un accueil favorable de ces dernières.

Concomitamment à l’avant projet de loi et selon les obligations contractuelles de la SOFRECO, furent préparés :

- Un projet d’arrêté fixant les modalités d’organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Dans cet arrêté, l’organisation des Commissions Départementales prévues dans le décret du 3 décembre 2004 fixant la Réglementation des Marchés Publics de Services, de Fournitures et de Travaux, est également prise en compte. La CNMP se propose d’activer leur mise en place au cours de l’exercice 2007-2008 dans les départements du Nord, de l’Artibonite, du Centre, du Sud ;
- Un lexique des termes et expressions juridiques utilisés dans l’avant-projet de loi fixant les règles générales applicables aux marchés publics et aux conventions de concession d’ouvrage de service public et dans les autres documents de la réforme.

- Une charte d'éthique et de transparence ;
- Des projets d'arrêté du Premier Ministre portant approbation des différents produits de la réforme.

La CNMP présente dans sa rubrique "Perspectives pour l'année 2007-2008" les activités relatives à la validation du l'avant projet de loi au niveau de l'exécutif et son dépôt au Parlement pour adoption.

2- Les activités de formation à la CNMP

2.1- Rappel des Objectifs

La CNMP a poursuivi son programme de formation entamé en 2005-2006, à l'intention des cadres des Commissions Ministérielles des Ministères, des Commissions Spécialisées des Organismes Autonomes et des Entreprises Publiques. L'objectif était de leur permettre de s'approprier les documents mis au point dans le cadre de la réforme du système de passation des Marchés Publics. La CNMP a aussi fait une présentation des procédures de passation de marché au profit des maires nouvellement élus. D'autre part, les membres de la CNMP ont participé à des séminaires à l'étranger pour s'informer de l'évolution des pratiques de gestion de l'État et de passation des marchés publics. Ces trois groupes d'activités sont présentés sous la rubrique des activités de formation de la CNMP.

2.2- Formation à l'intention des Commissions Ministérielles et des Commissions Spécialisées

Ce programme comprenait six (6) ateliers. Deux (2) d'entre eux ont été programmés et réalisés au cours des deux derniers mois de l'exercice 2005-2006 et ont porté sur les marchés publics des Travaux, de Fournitures et Services. Les quatre (4) autres ateliers restants se sont déroulés de novembre 2006 à mars 2007 sur les thèmes et selon le calendrier présenté au tableau 1.

Tableau 1– Ateliers de formation réalisés par la CNMP en 2006-2007

Date de Réalisation	Thèmes
20-25 novembre 2005	Marché de Prestations Intellectuelles
18-21 décembre 2006	Code des Marchés Publics
22-25 janvier 2007	Normes et Procédures de Passation de Marchés Publics
26 février – 3 mars 2007	Convention de concession d'ouvrages de services publics

Tous les documents préparés sur les thèmes ci-dessus pour la réalisation des ateliers de formation ont été distribués aux participants en versions électronique et imprimée. Chaque atelier était réalisé à deux reprises de trois (3) journées de formation (lundi-mercredi, jeudi-samedi) au profit de deux groupes de cadres. Un total de 416 participants venant de 52 institutions dont 17 Ministères, la Présidence, la Primature et 33 Organismes Autonomes, Entreprises Publiques, Directions Déconcentrées et le Parlement, ont pris part

aux quatre (4) séances de formation avec une moyenne de cent quatre (104) participants par session.

Les participants ont fait montre d'un grand intérêt pour les différents ateliers. Ils ont manifesté un engouement considérable pour les débats et n'ont pas caché la satisfaction éprouvée à la fin de chacun des ateliers qui, disent-ils, ont ouvert devant eux un nouvel horizon dans le domaine de la passation des marchés publics.

2.3- Formation des cadres de la CNMP

Au cours de cet exercice fiscal, plusieurs membres du personnel de la CNMP ont bénéficié de séances de formation continue tant au niveau national qu'à l'étranger :

a) Du 24 au 26 avril 2007, le Coordonnateur de la Commission a répondu à une invitation de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) en vue de participer à Lima, au Pérou, à un Atelier Régional sur la passation de Marchés Publics.

b) Du 21 au 25 mai 2007, deux Membres de la Commission et le Responsable du Secrétariat Technique ont pris part à Miami à la vingt et unième conférence internationale sur la Gestion Financière Gouvernementale organisée par la *International Consortium on Government Financial Management (ICGFM)*. Ce fut l'occasion pour des cadres de différents pays de présenter leurs expériences sur des aspects suivants :

1. L'utilisation en gestion financière de la nouvelle technologie de l'information et de la communication ;
2. l'utilisation du « Système d'Information Géographique (SIG) » dans la conduite de certains audits dans les cas de désastre ;
3. l'amélioration de la planification et la gestion financière par l'enseignement en lignes à distance ;
4. la promotion de la bonne gouvernance et de l'éthique des affaires ;
5. les systèmes intégrés de gestion financière.

Au niveau national, le responsable de la cellule informatique de la CNMP a bénéficié d'une formation sur « *l'Unified Modelling Language (UML)* » dans le processus de développement, tenue à la Faculté des Sciences (UEH) au cours de la période du 14 au 18 mai 2007.

UML est un langage utilisé par les analystes, responsables des systèmes informatiques des secteurs publics et privés, dans la conception des systèmes d'information.

2.4- Initiation des Maires aux procédures de passation de marché

A la demande du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), la CNMP avait fait une présentation sur la passation des marchés publics en Haïti, dans le cadre d'une rencontre organisée à l'Hôtel Montana, à l'intention des Maires nouvellement élus dans les grandes villes du pays. Cette présentation a été réalisée par la CNMP le 13 avril 2007.

Par la suite, la CNMP, au cours de trois (3) rencontres réalisées au Palais National avec les Maires des différentes communes du pays, a eu à présenter à côté d'autres institutions de l'État Central, des séances d'information et de formation à leur intention sur :

- le décret du 3 décembre 2004 fixant la réglementation des Marchés Publics de Services, de Fournitures et de Travaux ;
- le rôle et la mission de la CNMP ;
- les différentes étapes à suivre dans la préparation d'un dossier de marché.

2.5- Séminaire au profit des Etudiants de l'Ecole Nationale d'Administration Financière ENAF

D'un commun accord avec la direction de l'École Nationale d'Administration Financière (ENAF), la CNMP a réalisé les 8 et 9 mai 2007, à l'intention des étudiants finissants de son programme de cycle long, un atelier sur le système de passation des marchés publics en Haïti.

L'atelier visait à sensibiliser les futurs cadres de l'Administration Publique formés par l'ENAF sur la problématique des marchés publics et sur les principes de base qui sous-tendent les marchés publics.

3- L'analyse et l'approbation des dossiers de marchés

La CNMP répartit en cinq catégories les dossiers de projets de marchés qu'elle a traités, dossiers transmis par des institutions publiques. Ces cinq catégories sont :

- 1- Les **Marchés approuvés par la CNMP** en conformité avec le décret du 3 décembre 2004, puis acheminés à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif ;
- 2- Les **Dossiers retournés** pour correction ou reprise, ou retournés définitivement, car non conformes aux procédures ;
- 3- Les **dossiers accompagnés d'une demande d'appui** à leur préparation, formulée par les cadres d'une Commission Ministérielle ou d'une Commission Spécialisée ;
- 4- Les **Dossiers de Contestation** venant des entreprises soumissionnaires, insatisfaites de la procédure d'évaluation et d'attribution ;
- 5- Les **Demandes de Dérogation** en conformité avec l'article 16 du décret du 3 décembre 2004.

3.1- Traitement des dossiers de marchés

Au cours de l'exercice fiscal 2006-2007, Trois cent cinq (305) dossiers en provenance de vingt six (26) institutions publiques dont treize (13) Ministères, onze (11) organismes autonomes et entreprises publiques et trois (3) collectivités territoriales (Mairies) ont été acheminés à la CNMP pour l'un des motifs suivants :

- Demande d'approbation;
- Assistance à la préparation de dossiers;
- Information sur des contestations adressées à l'autorité contractante;
- Contestation des décisions d'attribution de marchés;
- Demande de dérogation.

De ces trois cent cinq (305) dossiers traités, 192 ont été approuvés par la CNMP et ont reçu l'avis favorable de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, soit soixante deux pour cent quatre vingt seize (62.96 %) ; cinquante cinq (55) dossiers, soit 18.03%, ont été retournés à l'Autorité contractante pour des raisons diverses telles que :

- Non-respect des dispositions du décret du 3 décembre 2004 ;
- Erreurs et/ou irrégularités relevées au niveau de l'évaluation des offres ;
- Demande ne relevant pas de la compétence de la CNMP.

Les tableaux 2 et 3 présentent la répartition de ces dossiers et les modes de passation des marchés utilisés.

Tableau 2- Dossier reçus et traités par la CNMP - Exercice fiscal 2006-2007

Dossiers traités	Quantité	Pourcentage (%)
Marchés approuvés	192	62.96
Dossiers retournés pour correction ou reprise	55	18.03
Demande d'appui à préparation dossiers	28	9.18
Dossiers de Contestation	18	5.90
Demandes de dérogation ¹	12	3.93
Total	305	100 %

Des informations détaillées sont fournies plus loin sur les dossiers ayant trait aux demandes de dérogation et aux contestations.

Le tableau 3 et la représentation graphique présentée ci-dessous montrent que les institutions publiques recourent à l'une des trois procédures (Appel d'Offres Ouvert, Appel d'Offres Restreint, Gré à Gré) pour passer leurs marchés :

Tableau 3 – Mode de passation des marchés utilisé par les entités de l'État en 2006-2007

Mode de passation	Marchés passés	En %
Appel d'Offres Ouvert	112	58.34
Appel d'Offres Restreint	40	20.83
Adjudication	0	0.0
Gré à Gré	40	20.83
TOTAL	192	100 %

- L'appel d'offres ouvert dans cinquante huit et 83 pour cent (58.83%) des cas;
- L'appel d'offres restreint dans vingt et 83 pour cent (20.83%) des cas;
- Le gré à gré ou marché négocié dans vingt et 83 pour cent (20.83%) des cas.

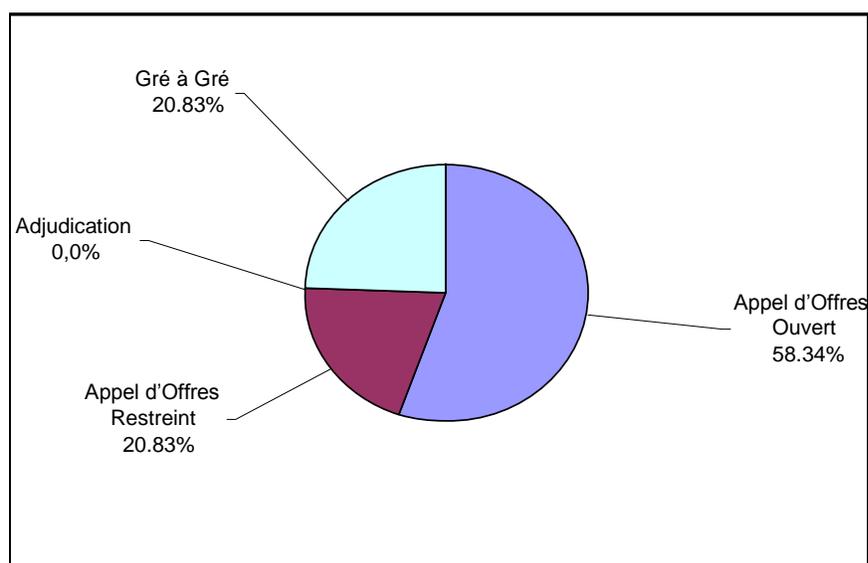
Il convient de signaler que, contrairement aux dossiers de marchés traités à la CNMP au cours de l'exercice précédent (2005-2006), la tendance à utiliser la procédure gré à gré est à la hausse. Étant donné que le décret du 3 décembre 2004 considère cette procédure comme une exception à l'appel

¹ Ici, les dérogations présentées dans ce tableau concernent seulement celles ayant rapport avec l'application de l'article 16 du décret du 3 décembre 2004 fixant la réglementation des marchés publics de Services, de Fournitures et de Travaux.

d'offres qui est la règle, des dispositions doivent être prises au cours de l'exercice 2007-2008 en vue d'un contrôle plus strict de ce mode passation de marchés.

Il est à souligner que l'adjudication, procédure de passation de marchés publics autorisée par le décret du 3 décembre 2004, n'a pas été utilisée par les institutions contractantes. Il y a lieu de noter aussi que l'Adjudication n'est presque plus en usage à l'échelle internationale.

Graphique 1- Répartition des dossiers approuvés par la CNMP en 2006-2007 par mode de passation



3.2- Les marchés passés et les administrations contractantes

Nous devons maintenant mettre l'accent sur le poids de chaque institution de l'État dans l'ensemble des marchés publics et l'origine des fonds qui ont servi à financer ces marchés.

Un coup d'œil nous montre que les cent quatre vingt douze (192) marchés passés durant l'année fiscale 2006-2007 ont été ainsi répartis :

- 158 marchés (82.80%) pour treize (13) Ministères;
- 24 marchés (12.50%) pour onze (11) Organismes autonomes et entreprises publiques;
- 4 marchés (2.08%) pour la Primature ;
- 5 marchés (2.60%) pour la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) ;
- Un (1) marché pour une Mairie, celle de la Commune de Tabarre.

Le tableau 4 ci-dessous donne une idée des montants dépensés par les différentes entités de l'État.

Tableau 4 - Nombre de marchés et montants dépensés par les institutions de l'Etat – Exercice fiscal 2006-2007

INSTITUTION	Nombre de marchés	Montant et monnaie du marché			
		GOURDE	\$ US	EURO	LIVRE STERLING £
Ministères	158	503,267,849. ²⁸	68,570,357. ⁰¹		
Organismes autonomes et entreprises publiques	24	12,844,402. ⁰⁰	2,734,239. ⁵³	1,428,000. ⁰⁰	557,100. ⁰⁰
Primature	4		281,425. ⁰⁰		
CNMP	5		109,063. ¹³		
Mairie	1		87,431. ⁵⁵		
Total	192	516,112,251.²⁸	71,782,516.²²	1,428,000.⁰⁰	557,100.⁰⁰

Tableau 5 – Dossiers de marchés des Ministères approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA - Exercice fiscal 2006-2007

MINISTÈRE	NOMBRE DE MARCHÉS	Montant et monnaie du marché			
		GOURDE	\$ US	EURO	LIVRE STERLING £
MARNDR	11	9,658,500. ⁰⁰	34,100. ⁰⁰		
MAST/IBESR	2		55,000. ⁰⁰		
MAST/SEIPH	1		39,500. ⁰⁰		
MCI	1	12,595,079. ⁷⁵			
MDE	2		296,000. ⁰⁰		
MEF	12	11,054,000. ⁰⁰	32,663,046. ⁰⁰		
MENFP	12	171,763,430. ³⁶			
MENFP/PNCS	62	46,702,201. ⁰⁰			
MICT	4	17,282,206. ²⁰			
MJSAC	1		39,500. ⁰⁰		
MJSP	12	22,063,288. ⁴⁶	1,525,650. ⁰⁰		
MJSP/PNH	10	32,884,217. ⁷⁰	4,198,094. ⁰¹		
MPCE	2	8,765,916. ⁰⁰	1,095,500. ⁰⁰		
MSP	16	50,795,917. ⁹¹	135,600. ⁰⁰		
MT	1		63,100. ⁰⁰		
MTPTC	9	119,703,091. ⁹⁰	28,362,167. ⁰⁰		
TOTAL	158	503,267,849.²⁸	68,507,257.⁰¹		

Une analyse plus fine en termes de quantité de marchés passés pour l'exercice montre que le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) vient en tête avec soixante quatorze (74) marchés

soit 38.54%, dont 62 marchés pour le compte du Programme National de Cantines Scolaire (PNCS). Il est suivi du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) avec vingt deux (22) marchés dont dix (10) proviennent de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Le tableau 5 montre la valeur totale desdits marchés exprimés en gourde et en dollar.

En termes de valeur, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication (MTPTC) devance de loin les autres Ministères. Le montant total de ses marchés avoisine 1,175,000,000.⁰⁰ gourdes. Ceci s'explique par le fait que les marchés approuvés pour ce Ministère concernent surtout des travaux d'infrastructure et l'acquisition d'engins lourds.

En ce qui a trait aux organismes autonomes, regroupés au tableau 6, le Fonds d'entretien Routier (FER) surclasse tous les autres en nombre de marchés conclus, suivi de la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP). En terme de valeur, la Banque de la République d'Haïti (BRH) domine avec environ 118,000,000.⁰⁰ gourdes, suivie de l'Office National d'Assurance Vieillesse (ONA) pour 33,845,750.⁰⁰ gourdes.

Tableau 6– Dossiers de marchés des organismes autonomes approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA - Exercice fiscal 2006-2007

ORGANISME AUTONOME	NOMBRE DE MARCHÉS	Montant et monnaie du marché			
		GOURDE	\$ US	EURO	LIVRE STERLING £
AAN	2	8,529,100. ⁰⁰			
BRH	3		150,000. ⁰⁰	1,428,000. ⁰⁰	557,100. ⁰⁰
CAMEP	4	3,018,402. ⁰⁰			
EDH	1		807,446. ⁴⁰		
FER	5	1,296,900. ⁰⁰	44,600. ⁰⁰		
ODVA	1		50,400. ⁰⁰		
OFATMA	1		36,500. ⁰⁰		
ONA	3		914,750. ⁰⁰		
ONI	1		24,500. ⁰⁰		
OPC	2		57,800. ⁰⁰		
UCREF	1		28,181. ⁰⁰		
TOTAL	24	12,844,402.⁰⁰	2,114,177.⁴⁰	1,428,000.⁰⁰	557,100.⁰⁰

Tableau 7- Dossiers de marchés des mairies approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA - Exercice fiscal 2006-2007

MAIRIE	NOMBRE DE MARCHÉS	Montant et monnaie du marché			
		GOURDE	\$ US	EURO	LIVRE STERLING £
CONSEIL COMMUNAL DE TABARRE	1		87,431. ⁵⁵		
TOTAL	1		87,431.⁵⁵		

Tableau 8- Autres marchés approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA en 2006-2007

AUTRE	NOMBRE DE MARCHÉS	Montant et monnaie du marché			
		GOURDE	\$ US	EURO	LIVRE STERLING £
Primature	4		281,425. ⁰⁰		
CNMP	5		109,063. ¹³		
TOTAL	9		390,488.¹³		

3.3- Les marchés publics et l'origine de leur financement

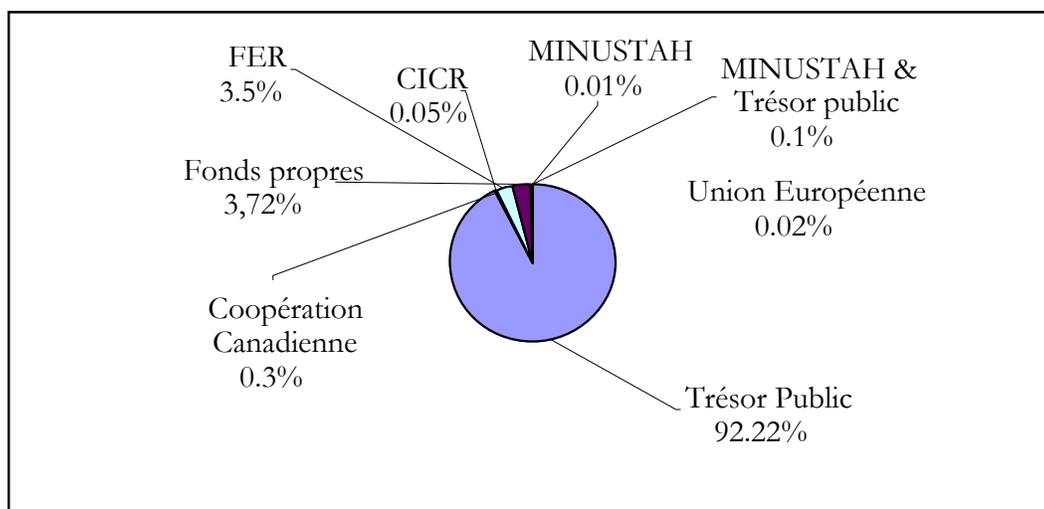
Maintenant, il nous faut voir la provenance des fonds qui ont financé les marchés de l'État ainsi que l'orientation de ces marchés (Travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles) en 2006-2007. Il s'agit des marchés approuvés par la CNMP. Pour l'exercice fiscal, ces marchés ont été financés par les huit (8) sources de financement présentées dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 - Financement des marchés approuvés par la CNMP en 2006-2007

SOURCES DE FINANCEMENT	VALEUR DES MARCHES			
	GOURDE	DOLLARS US	EURO	LIVRE STERLING £
Trésor Public	379,223,072. ³⁸	70,949,354. ⁰⁹		
Comité International de la Croix Rouge (CICR)	1,645,802. ⁰⁰			
Coopération Canadienne	8,765,916. ⁰⁰			
Fonds d'Entretien Routier (FER)	113,088,991. ⁹⁰			
Fonds propres	9,556,700. ⁰⁰	150,000. ⁰⁰	1,428,000. ⁰⁰	557,100. ⁰⁰
MINUSTAH	345,000. ⁰⁰			
MINUSTAH & Trésor public	2,936,769. ⁰⁰			
Union Européenne (UE)	550,000. ⁰⁰			
Total	516,112,251.²⁸	71,099,354.⁰⁹	1,428,000.⁰⁰	557,100.⁰⁰

Convertie en monnaie nationale, c'est-à-dire en gourde², la valeur totale des marchés approuvés par la CNMP avoisine les trois milliards et demi de gourdes. Le Trésor Public participe à environ 92.22% au financement de ces marchés. Les fonds propres de certains organismes autonomes et entreprises publiques représentent 3.8% du financement total. Le graphique suivant nous en donne une autre idée.

Graphique 2 - Répartition des marchés de l'État approuvés par la CNMP, selon la source de financement



² Pour la conversion en gourdes, les taux suivants ont été utilisés : 1USD=37gdes; 1Euro=52 gdes et 1£=74 gdes

Le tableau 10 donne une idée générale de la répartition de ces marchés en monnaie nationale entre les différentes institutions.

Tableau 10 - Répartition des marchés de l'Etat approuvés par la CNMP, en valeur et en pourcentage – Exercice fiscal 2006-2007

INSTITUTIONS DE L'ÉTAT	DOSSIERS DE MARCHÉS APPROUVÉS	EN %	MONTANT EN GOURDES	EN %
Ministères	158	82.30	3,038,349,170. ³⁸	93.12
Organismes autonomes et entreprises publiques	24	12.50	206,550,365. ⁸⁰	6.33
Primature	4	2.08	10,412,725. ⁰⁰	0.32
CNMP	5	2.60	4,035,335. ⁸⁰	0.13
Mairie	1	0.52	3,234,967. ³⁵	0.10
Total	192	100	3,262,269,752.⁶¹	100

Cependant, par rapport au budget d'investissements de l'année fiscale 2006-2007 (environ 39 milliards de gourdes), près de trois milliards et demi ont été dépensés en marchés publics approuvés par la CNMP. Ce faible montant pourrait s'expliquer par des causes diverses :

- 1- Certaines institutions de l'État ne comprennent pas encore l'obligation qui leur est faite de se plier à l'exercice d'approbation de leurs marchés par la CNMP ;
- 2- Certaines institutions de l'État n'ont pas su préparer un plan annuel de passation des marchés et n'ont pas pu mettre en œuvre les moyens organisationnels pour exécuter à temps leurs projets de marché de l'exercice fiscal 2006-2007 ;
- 3- Une grande partie du budget exécuté provient des bailleurs bilatéraux et multilatéraux qui exigent l'emploi de leurs procédures pour la passation des marchés qu'ils financent.

3.4 - Répartition des dossiers approuvés par nature de marchés

Les marchés pour l'acquisition de fournitures dominent largement les dossiers acheminés à la CNMP. Cent soixante trois (163) des 192 marchés approuvés, soit plus de 84% ont été des marchés de fournitures. 22 marchés soit plus de onze pour cent (11%) concernent la réalisation de travaux. Les marchés de services et de prestations intellectuelles occupent à eux deux moins de 4%.

Le tableau 11 ci-dessous résume la répartition des marchés en fonction de la nature des prestations. (La liste détaillée des différents marchés attribués peut être consultée en annexe).

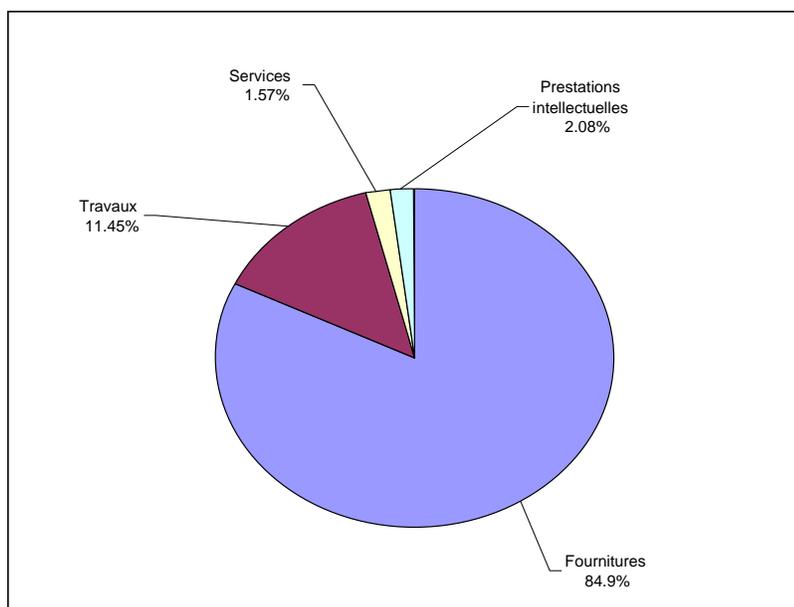
Tableau 11- Répartition des marchés approuvés par la CNMP en 2006-2007, par nature de marché

Nature de marché	Nombre de marchés	En %
Fournitures	163	84.90
Travaux	22	11.45
Services	3	1.57
Prestations intellectuelles	4	2.08
TOTAL	192	100

Sur les 192 dossiers de marchés approuvés par la CNMP, 163 portent sur l'acquisition de fournitures, soit 84.9% ; 11.45% des dossiers, soit 22 dossiers, sont liés aux travaux ; seulement 4 marchés de prestations intellectuelles sont acheminés à la CNMP.

Ce faible pourcentage de marchés de prestations intellectuelles montre qu'il y a eu très peu d'études menées au cours de l'année fiscale 2006-2007. Le graphe présenté ici nous donne une autre idée des marchés publics en 2006-2007. Ceci laisse augurer un certain nombre de difficultés pour la mise en chantier et l'exécution de certains projets pour le prochain exercice.

Graphique 3- Répartition des marchés de l'État en 2006-2007, par nature de marché.



Les marchés de prestations intellectuelles annoncent les marchés qui seront réalisés, notamment dans le domaine des travaux. Ils montrent aussi l'effort visé en termes de recherche de nouvelles méthodes d'organisation au sein de

l'administration et de soutien à la production. Les entités de l'État devront saisir l'importance de ces marchés-là.

3.5- 3.6- Dérogations sollicitées

Les dérogations accordées par la CNMP sont de deux sortes :

1. celles sollicitées pour passer un marché de gré à gré en conformité avec les dispositions de l'article 56 du décret du 3 décembre 2004;
2. celles sollicitées en application de l'article 16 autorisant certains projets à utiliser des règles procédurales différentes de celles du décret du 3 décembre 2004 lorsqu'il s'agit de financement d'origine bilatérale ou multilatérale en liaison avec des programmes d'aide à la République d'Haïti.

Les premières demandes de dérogation proviennent surtout du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) qui a obtenu quatre (4) dérogations pour la Réhabilitation de Parquets des Tribunaux ; du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) qui a eu trois (3) dérogations pour la passation de marchés de Réhabilitation de Places Publiques et d'Installation de feux de circulation ; de l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) qui a obtenu une dérogation pour la construction et l'aménagement de la Salle d'Arrivée de l'Aérogare Guy Malary.

La deuxième sorte de demande de dérogation a trait surtout à des requêtes d'autorisation pour l'application des procédures du bailleur de fonds. L'appel d'offres est la procédure généralement utilisée pour la passation de ces marchés. Quatre (4) des demandes reçues en ce sens émanent de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) pour des travaux d'études et/ou de supervision de routes Cayes/Jérémie, Miragoâne/Petit-Trou de Nippes, Gros Morne/Port-de-Paix, et des tronçons sur les Nationales Nos 1 et 2 ; une (1) de l'Unité de Coordination du Programme de Renforcement des Institutions de Gouvernance Economique du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), et une (1) autre du Service National d'Eau Potable (SNEP). (cf. voir Tableau Demande de dérogation)

Tableau 12- Demandes de dérogation adressées à la CNMP – Exercice fiscal 2006-2007

DATE DE LA DEMANDE	NOM DE L'INSTITUTION	NOM DU PROGRAMME	OBJET DU CONTRAT	SOURCE DE FINANCEMENT	TYPE DE MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	DECISION CNMP
19/01/07	UCE/MTPTC	Prêt 1638/SF-HA	Actualisation de l'Etude des Routes • Cayes - Jérémie (98 km) • Miragoâne - Petit Trou de Nippes (50 km) • Gros-Morne - Port-de-Paix (50 km)	BID	Prestations Intellectuelles	AO	• Cayes - Jérémie • Miragoâne - Petit Trou de Nippes • Gros-Morne - Port-de-Paix	dérogation accordée
		Prêt 1638/SF-HA	Supervision des Travaux de Réhabilitation de la route Carrefour Joffre - Gros-Morne (22.5 km)		Services		Carrefour Joffre - Gros-Morne	
		Prêt 991/SF-HA	Supervision des Travaux sur la Nationale No. 2: • Miragoâne - Fonds-des-Nègres (12 km) / Lot 1		Services		• Miragoâne - Fonds-des-Nègres	
		Prêt 1638/SF-HA	Supervision des Travaux sur la Nationale No. 2: • Fonds-des-Nègres - Aquin (23 km) / Lot 2		Services		• Fonds-des-Nègres - Aquin	
		Prêt 1638/SF-HA	Supervision des Travaux sur la Nationale No. 1: • Saint-Marc - Arcahaie (93 km) / Lot 1		Travaux		• Saint-Marc - Arcahaie	
		Prêt 1638/SF-HA	Supervision des Travaux sur la Nationale No. 1: • Arcahaie - Bon Repos (48 km) / Lot 2		Travaux		• Arcahaie - Bon Repos	
28/05/07	UCP	Programme de Renforcement des Institutions de Gouvernance Economique (Prêt 1632/SF-HA)	Dérogation pour passer un marché par entente directe avec la firme TURBO SYSTEM dans le cadre du Programme	BID	Services	Gré à Gré	UCP	dérogation accordée
06/07/07	IHSI	Projet d'accord présenté par l'UNOPS	Acquisition de deux (2) véhicules	UNOPS	Fournitures	AOR	IHSI	dérogation accordée
19/06/07	SNEP	Crédit accordé par la BM	Acquisition d'un (1) véhicule tout terrain	BM	Fournitures	non précisé	SNEP	dérogation accordée
04/05/07	URSEP	Prêt No. 1010/SF-HA	Projet de Travaux de Réhabilitation et d'Extension du Système d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Port-de-Paix	BID	Travaux	AOI	Port-de-Paix	dérogation accordée
30/05/07	URSEP	Prêt No. 1010/SF-HA	Appel d'offres relatif à l'audit financier de la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP)	BID	Services	AO	CAMEP	dérogation accordée

Tableau 12 (suite)- Demandes de dérogation adressées à la CNMP – Exercice fiscal 2006-2007

22/06/07	URSEP	Prêt No. 1010/SF-HA	Réalisation des Etudes pour l'Assainissement des Eaux usées des villes de Saint-Marc, Port-de-Paix, Ouanaminthe et Les Cayes (Lots 1, 2, 3 et 4)	BM	Prestations Intellectuelles	AOI No. 13-05/07	Saint-Marc, Port-de-Paix, Ouanaminthe et Cayes	dérogation accordée
12/12/06	MJSP	Réhabilitation et Renforcement en moyen logistique du Parquet et du Palais de Justice de Port-au-Prince	Réhabilitation du local du Parquet de Port-au-Prince, Rue Pavée	Trésor Public	Travaux	Gré à Gré	Port-au-Prince	dérogation accordée
			Aménagement du nouveau local du Parquet à Lalue	Trésor Public	Travaux	Gré à Gré	Port-au-Prince	dérogation accordée
			Réhabilitation partielle du Palais de Justice de Port-au-Prince	Trésor Public	Travaux	Gré à Gré	Port-au-Prince	dérogation accordée
			Aménagement d'une annexe pour le Palais de Justice, ancien local Toyota, Rue Pavée	Trésor Public	Travaux	Gré à Gré	Port-au-Prince	dérogation accordée
			Renforcement en moyen logistique du Parquet et du Palais de Justice	Trésor Public	Fournitures	Gré à Gré	Port-au-Prince	dérogation accordée
29/03/07	MJSP	Construction et Réhabilitation de commissariats, sous-commissariats et de prisons à travers les dix (10) départements du pays	• Reconstruction de la Prison Civile de Carrefour, Phase I	Trésor Public	Travaux	Gré à Gré	• Carrefour	dérogation accordée
			• Reconstruction de la Prison Civile de Cap-Haïtien, Phase I				• Cap-Haïtien	dérogation accordée
			• Reconstruction de la Prison Civile de Hinche, Phase I				• Hinche	dérogation accordée
20/04/07	AAN		Construction de la Salle d'Arrivée de l'Aérogare Guy Malary	Fonds Propres	Travaux	Gré à Gré	Port-au-Prince	dérogation accordée
16/10/06	MPCE	Programme de Réhabilitation et d'Entretien des Places Publiques de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince	Exécution des travaux de génie civil, d'installation d'équipements de places et de jardins du Programme de Réhabilitation des Places Publiques de Port-au-Prince (Phase 1)	Trésor Public	Travaux	Gré à Gré	Champs-de-Mars - Bicentenaire - Aéroport	dérogation accordée
	Acquisition de Fournitures et d'équipements de places publiques							
16/03/07	MPCE	Installation de nouveaux systèmes de feux de circulation incluant la réhabilitation des feux existants (Phase 1)	Fourniture d'accessoires et Installation de trente cinq (35) systèmes de feux de circulation incluant la remise en service des feux existants avec des éléments de type LUMEXX 940 - Dans l'Aire Métropolitaine	Trésor Public	Fournitures	Gré à Gré	Port-au-Prince	dérogation accordée

4- Plans annuels de passation des marchés

Par Circulaire PM/JEA/aa-pa/0450 en date du 09 août 2006, le Premier Ministre a demandé à tous les Ministères de préparer leur plan annuel de passation de marchés pour l'exercice 2006-2007. Ce plan devait être rendu public au plus tard le 30 novembre 2006 et porté à la connaissance de la CNMP pour publication sur son site web.

Parmi les institutions publiques ayant reçu cette instruction, cinq (5) d'entre elles ont préparé et acheminé leurs plans annuels de passation de marchés à la CNMP. Ces plans ont été publiés sur le site web de la CNMP (www.cnmp.gouv.ht) et le résultat du suivi qui en a été fait est présenté au tableau 13.

Tableau 13– Plans annuels de passation de marchés reçus à la CNMP - Exercice fiscal 2006-2007

Institution	Marchés prévus dans le plan	Marchés passés en 2006-2007 et acheminés à la CNMP	<i>Marchés passés inscrits au Plan de passation et acheminés à la CNMP</i>
Autorité Portuaire Nationale (APN)	26	0	0
Unité Réforme du secteur Eau Potable (URSEP)	21	0	0
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural (MARNDR)	19	11	1
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC)	8	1	1
<i>Ministère de la Justice et de la sécurité Publique (MJSP)</i>	<i>31</i>	<i>12</i>	<i>3</i>

Il est à remarquer que :

- l'APN n'a envoyé à la CNMP pour approbation aucun marché de son plan annuel au cours de l'exercice, quoique la plupart de ses marchés aient été prévus pour être financés à partir de ses fonds propres.
- Les marchés de l'URSEP devaient être financés à partir des fonds provenant de la BID. Cette unité a sollicité et obtenu des dérogations pour employer des règles procédurales différentes de celles préconisées par le décret du 3 décembre 2004. Cependant, elle n'a pas communiqué à la CNMP, pour ses besoins statistiques, les dossiers des marchés passés.

- Le plan du MARNDR comportait presque exclusivement des marchés sur financement de la BID. Cependant, il n'a sollicité de la CNMP aucune dérogation pour leur passation. Dix des onze marchés présentés à la CNMP pour approbation n'ont pas été prévus dans ce plan. Les marchés présentés ont été financés par le Trésor public.
- Le MJSAC a sollicité l'approbation de la CNMP pour un (1) marché sur les huit (8) que contient son plan ; et
- Le MJSP a sollicité l'approbation de la CNMP pour seulement trois (3) marchés sur les trente et un (31) contenus dans son plan.

Cette initiative du Premier Ministre visait pourtant à apporter plus de transparence dans les procédures d'attribution des marchés publics et permettre aux entreprises, par une large publicité, d'avoir un accès plus facile à la commande publique. Elle n'a pas été bien comprise par les entités publiques et n'a finalement pas atteint les résultats escomptés.

5- Les contestations de marchés acheminées et traitées à la CNMP

Contrairement à l'année précédente, plusieurs contestations de soumissionnaires non retenues ont été enregistrées mettant en cause la décision d'attribution provisoire de marchés. La plupart d'entre elles ont été adressées aux autorités contractantes concernées par le marché, avec copie de la correspondance à la CNMP. Le tableau 14 présente à la fois les différents marchés dont l'attribution n'a pas été unanimement acceptée des soumissionnaires et la position de la CNMP dans les cas de recours exercés auprès d'elle.

Sur les neuf (9) protestations introduites auprès de ces autorités, trois contestataires ont eu recours officiellement aux bons offices de la CNMP, en sollicitant une révision de la décision d'adjudication. Il convient de noter que sur les neuf (9) contestations, six (6) sont liés à des marchés d'acquisition de véhicules.

La contestation la plus sérieuse a été celle survenue lors du processus de la passation du marché en vue de l'acquisition des trois cents (300) autobus par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Dans le cas de ce Marché, l'intervention de la CNMP a permis de poursuivre le processus de passation de ce marché.

Tableau 14- Contestations au sujet d'attribution de marchés

Dossier de Marché	Attributaire provisoire	Soumissionnaire Contestataire	Date de la Contestation	Motif de la Contestation	Contestation adressée à	Recours à la CNMP	Décision de la CNMP
Appel d'offres ouvert – acquisition de véhicules (3 lots)	Les Moteurs Réunis S.A.	Universal Motors S.A.	05/2007	Contestation du Rapport d'évaluation de la Commission Ministérielle du MENFP	MENFP	Oui	Contestation rejetée. Non respect du délai prévu à l'article 98 du décret du 3 décembre 2004 pour produire la contestation
Audit externe de la mise en application du mécanisme pour le suivi de la performance globale du secteur de l'électricité en Haïti	Thomas Bois & Associés	Gardère & Noailles	10/05/07	Conteste la décision d'attribuer le marché à la firme Thomas Bois et Associés	EDH	Oui	Demande à EDH de déclarer le marché infructueux, Demande agréée par EDH
Appel d'offres pour le réaménagement, l'extension et la construction du pavillon privé au niveau de la maternité de l'hôpital St Antoine de Jérémie – Lot 1	non encore déclaré lors de la contestation	Les firmes GAC et SOPEC PLUS	11/07/07	Conteste le procès-verbal d'ouverture des plis	MSPP qui a décidé d'annuler le lot 1	non	
Appel d'offres pour l'acquisition d'équipements pour le Centre National des Equipements et des Centres Régionaux	OECC Lots 2, 3 et 4	AUTO PLAZA	13/06/07	Contestation des résultats d'analyse du comité	MTPTC	Non	

Tableau 14- (suite) Contestations au sujet d'attribution de marchés

Dossier de Marché	Attributaire provisoire	Soumissionnaire Contestataire	Date de la Contestation	Motif de la Contestation	Contestation adressée à	Recours à la CNMP	Décision de la CNMP
Appel d'offres pour la fourniture des services de restauration aux personnels policier et administratif	Plusieurs soumissionnaires	TOP TOP		Seulement 1/3 de son offre a été retenu ce qui n'est pas prévue dans le DAO	PNH	Oui – demande de faire cesser de telles irrégularités	Demande d'éclaircissements à la PNH sur les allégations du contestataire
Appel d'offres restreint pour l'acquisition des motocyclettes quatre et deux roues	Total Purchasing (Lots I, II, III)	Honda Perfecta S.A.	25/07/07	Insatisfaction concernant l'évaluation des offres	MDE	Non	
Appel d'offres pour l'acquisition de 300 autobus	Compagnie Haïtienne de Moteurs	Sun Auto	3/02/07	Insatisfaction concernant l'évaluation des offres	MEF		
Appel d'offres pour l'acquisition de 300 autobus	Compagnie Haïtienne de Moteurs	West Indies Motors S.A.	6/08/07	Conteste le rapport d'évaluation du comité d'évaluation des offres	MEF		
Appel d'offres pour l'acquisition de 300 autobus	Compagnie Haïtienne de Moteurs	European Motors S.A.	15/06/07	Conteste le rapport d'évaluation du comité d'évaluation des offres	MEF	oui	mise en place d'une Commission Multisectorielle pour une nouvelle évaluation – Marché attribué à AUTOMECA

6- Suivi de l'implantation du système informatique de la CNMP

6.1- Contexte et Objectifs

Dans le souci de développer un système d'information sur la passation des Marchés Publics en Haïti, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) a initié trois (3) projets dans le domaine informatique au cours de l'exercice passé. Ce sont :

- 1- La conception, le développement, l'hébergement et la promotion du site web de la CNMP ;
- 2- La conception, le développement d'une base de données et des logiciels d'application devant y donner accès ;
- 3- L'installation d'un service internet sur bande dédiée au local de la CNMP. Cet accès internet sur bande dédiée devrait permettre à la CNMP de pallier les problèmes de lenteur et les limites en termes de capacité de transmission et de réception de données que pose son actuel service internet via satellite.

Cette partie du rapport présente le suivi qui a été accordé à ces trois projets au cours de l'exercice fiscal 2006-2007.

6.2- Conception, Développement, Hébergement et Promotion du site web de la CNMP

La conception, le développement, l'hébergement et la promotion du site web de la CNMP ont été confiés par contrat à un consultant qui a remis les versions finales de ses travaux au mois de septembre 2007. Les versions provisoires livrées antérieurement et de nombreuses séances de travail avec le consultant ont permis une grande amélioration dans la présentation des pages du site web de la CNMP sur lequel sont consacrés entre autres des espaces destinés à la publication des plans de passation de marchés des différentes institutions publiques, des Commissions Ministérielles et Spécialisées, des différents marchés attribués au fur et à mesure de leur passation, des avis d'appel d'offres, etc.

Depuis juillet 2007, la CNMP assure la gestion de son site web et la prise en charge technique de l'espace "*mail*" du serveur web est effective depuis novembre 2006.

6.3- Conception, Développement d'une Base de Données et des Logiciels d'application y donnant accès

La réalisation de ce projet a été confiée à un Consultant. Le Consultant avait pour principale tâche selon les dispositions du contrat signé le 8 novembre

2005, la conception, le développement d'une base de données et les applications (Windows, Web) avec la base de données.

Aussi, en avril 2006 un avenant No 1 au contrat a été conclu entre la CNMP et le Consultant. L'objet de cet avenant était de dynamiser le site web de la CNMP pour permettre au grand public d'avoir accès à la Base de données. Cependant, en dépit de l'expiration des délais de livraison des prestations attendues, et la promesse du Consultant de tout achever le 31 octobre 2006, les versions finales des applications et de la base de données n'ont pas été remises à la CNMP. Le consultant a livré des produits non finis puisque les tests conduits à la CNMP ont permis de relever la présence de bogues dans le logiciel. Les nombreuses séances de travail avec le consultant pour les corrections des bogues et des erreurs ont certes permis une modification des interfaces qui sont devenues plus conviviales, mais certains modules n'ont pas été reprogrammés. Les nombreuses démarches entreprises pour porter le Consultant à remplir ses obligations contractuelles n'ont pas donné de résultat satisfaisant. Face à cet état de fait, la CNMP envisage d'autres dispositions pouvant aboutir à la résiliation du contrat et à la planification d'autres opportunités.

6.4- Installation d'un Service Internet sur bande dédiée

Le service internet par satellite en mode partagé n'étant pas adéquat, la CNMP a décidé de changer de système et d'adopter celui du service à haut débit avec bande passante dédiée. À cette fin, un contrat a été conclu avec le fournisseur de service MULTILINK S.A. qui devrait procéder à l'installation des matériels et à la mise en opération du système dès novembre 2006. Les essais réalisés à cette date ne se révélèrent pas concluants. Nous avons constaté une lenteur du système et une capacité de transmission et de réception de données en dessous du débit fixé dans le contrat. L'installation de nouveaux équipements en décembre 2006 améliora considérablement le service et l'on eut un fonctionnement normal de l'accès internet.

Cependant dès janvier 2007, les difficultés recommencèrent et le service fut discontinué. Malgré les efforts de la MULTILINK S.A. pour y remédier, le système n'a pas pu être rétabli. La firme expliqua ses déboires par la situation topographique du local de la CNMP par rapport à son site établi à Boutilliers. Les nombreux instruments commandés n'ont pas permis de résoudre le problème. Au cours d'une réunion avec la CNMP en septembre 2007, la MULTILINK S.A. s'est déclarée prête à rembourser l'avance reçue pour exécuter le contrat et s'est aussi engagée à travailler au rétablissement du système. La CNMP étudie actuellement d'autres moyens lui permettant de pouvoir disposer du service internet sur bande dédiée.

7- Renforcement de la CNMP et Projet d'appui à la CNMP

Les activités de renforcement de la CNMP pour l'année 2006-2007, en plus de la formation de ses cadres, passait par le recrutement de nouveaux cadres et la dotation de ses services en équipements et moyens de travail appropriés, financés à partir de son budget d'investissement.

7.1- Exécution du budget d'investissement de la CNMP

Le budget d'investissement de l'année 2006-2007 de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) se chiffrait à six millions de gourdes (Gdes 6,000,000.⁰⁰). Ces moyens étaient programmés dans le cadre d'un projet d'appui au renforcement de l'institution, élaboré pour lui permettre de mieux accompagner les entités publiques et le secteur des affaires impliqués dans le processus de passation de marchés publics. Les objectifs spécifiques poursuivis ont été de :

- 1- Augmenter la capacité d'accueil de la CNMP en vue de pouvoir installer trois (3) nouveaux cadres du Secrétariat Technique ;
- 2- Créer les conditions de travail satisfaisantes et stimulantes pour le personnel ;
- 3- Aménager et équiper la salle de conférence qui doit servir de salle de formation et aussi d'accueil des représentants des institutions auxquels la CNMP doit apporter un encadrement permanent, devant les habiliter à mieux préparer leurs dossiers de marché public ;
- 4- Doter la Commission Nationale des Marchés Publics de moyens appropriés pour un meilleur archivage des dossiers traités et /ou en cours de traitement.

La Fiche d'Identité et d'Opération de Projets (FIOP), préparée à partir du document de projet transmis à la Primature en juin 2007 pour les suites administratives a été déposée au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe.

Toutes les dispositions ont été prises en vue du démarrage du projet dont le délai d'exécution était fixé à trois (3) mois, c'est-à-dire de juillet à septembre 2007.

Le coup d'envoi du démarrage dudit projet a été officiellement lancé le 4 juillet 2007 par la désignation d'un Responsable de Projet. Pour atteindre les objectifs fixés, trois (3) dossiers de consultation de fournisseurs ont été élaborés en vue de faire les acquisitions souhaitées. Au terme du processus des consultations lancées le 9 août 2007, les fournisseurs suivants ont été retenus:

1. Universal Motors S.A., bénéficiaire d'un contrat de Soixante Treize Mille Cinq Cent dollars américains (USD 73,500.⁰⁰) pour la fourniture de trois (3) véhicules dont un minibus et deux (2) véhicules fermés ;
2. GaMa Consulting S.A., bénéficiaire de deux contrats totalisant Vingt Trois Mille Quarante Deux et Vingt Trois Centimes dollars américains (USD 23042.²³) pour la fourniture de matériels mécanographique, informatique et télématique ;
3. Valerio Canez S.A., bénéficiaire de deux contrats d'un montant total de Douze Mille Cinq Cent Vingt dollars américains (USD 12,520.⁰⁰) pour des équipements de bureau.

D'autres acquisitions prévues dans le cadre du projet étaient parallèlement faites à partir des factures proforma collectées par l'Administration de la CNMP et transmises, après analyse, à la Primature pour l'émission des chèques à l'ordre des fournisseurs retenus.

7.2- Recrutement et renforcement à la CNMP

En vue de renforcer son Secrétariat technique et sa cellule informatique, la CNMP a lancé au cours du mois de juin 2007 un avis de recrutement de :

1. un cadre d'appui pour le contrôle des marchés de travaux;
2. un cadre chargé de la formation et des appuis techniques;
3. un cadre d'appui au service informatique;
4. un conseiller juridique.

Un Comité ad hoc formé de représentants de d'institutions publiques (CNMP, Ministère de l'Économie et des Finances, Primature) et de l'Initiative de la Société Civile (ISC) a été constitué le 3 juillet 2007 pour le traitement des dossiers reçus. Ce Comité avait pour mandat d'analyser et d'évaluer les dossiers des candidats et de faire des recommandations à la CNMP.

L'analyse des dossiers de candidature a permis au Comité d'évaluation de sélectionner deux (2) cadres : celui qui sera chargé de la formation et des appuis techniques et celui qui devra apporter son appui au service informatique. La CNMP entend poursuivre ses activités de recrutement pour le choix de deux autres cadres prévus pour le renforcement de ses structures.

8- Ressources Matérielles et Financières

Inventaire :

Les listes des biens meubles, matériels et équipements disponibles à la CNMP au 30 septembre 2007 pour son fonctionnement peuvent être consultées en annexe.

Ressources Financières

Pour l'exercice fiscal 2006-2007, la Commission Nationale des Marchés Publics a bénéficié du Trésor Public d'un budget de trente millions de gourdes (Gdes 30,000,000.⁰⁰). Au 30 septembre 2006, le Compte Courant No. 111251931 de la CNMP tenu à la Banque de la République d'Haïti (BRH) a accusé un solde redressé de quatre millions neuf cent trente trois mille quatre cent quatre vingt quatorze et 00/100 gourdes (Gdes 4,933,494.⁰⁰). Ainsi, la CNMP a disposé d'un budget de trente quatre millions neuf cent trente trois mille quatre cent quatre vingt quatorze et 00/100 gourdes (Gdes 34,933,494.⁰⁰) pour les dépenses de l'exercice. Les détails des dépenses engagées à partir de ce budget ont atteint vingt neuf millions six cent quarante mille deux cent quatre vingt dix et 86/100 (Gdes 29,640,290.⁸⁶) au 30 septembre 2007 peuvent être consultés en annexe. A cette date la CNMP disposait donc d'une balance positive de cinq millions deux cent quatre vingt treize mille deux cent trois et 14/100 gourdes (Gdes 5,293,203.¹⁴) sur son budget.

Ressources Externes

Les négociations entre Haïti et la Banque Mondiale ont permis à la CNMP de bénéficier au cours de l'exercice 2005-2006 d'un don du Programme "*Low Investment Countries Under Stress*" (Don LICUS) d'un montant de deux cent trente et un mille huit cents et 00/100 dollars américains (US\$ 231,800.⁰⁰). Au 30 septembre 2006 la CNMP disposait encore d'une balance de cent dix neuf mille trois cent vingt six et 47/100 dollars américains (US\$ 119,326.⁴⁷). Ce montant a été utilisé au cours de l'exercice 2006-2007 pour payer des acquisitions de fournitures, des services de prestations intellectuelles. Au 30 septembre 2007, ce fonds accusait une balance de trente cinq mille trois cent vingt six et 35/100 dollars américains (US\$ 35,326.³⁵). (voir détail en annexe).

9- Perspectives pour l'année 2007-2008

Les perspectives de l'année 2007-2008 présente les activités projetées par la CNMP ainsi que les objectifs visés.

Ces activités seront orientées vers la réalisation des quatre (4) objectifs suivants :

9.1- Le renforcement du processus de contrôle de la passation des Marchés Publics par les actions suivantes :

- Renforcement du Secrétariat technique;
- Mise en place d'une expertise juridique;
- Mise en place de quatre (4) Commissions départementales (Nord, Artibonite, Centre, Sud, ...);
- Renforcement de l'administration interne de la CNMP;
- Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un manuel de procédures administratives et financières;
- Mise en place d'un logiciel de gestion comptable;
- Conception, développement et mise en production d'un logiciel de surveillance des processus de passation de marchés publics;
- Relèvement du seuil nécessitant l'approbation de la CNMP.

9.2- Le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine de la passation des Marchés Publics par la réalisation de :

- Séminaires de formation de formateurs pour les Membres du Secrétariat technique;
- Séminaires de formation pour les Commissions Ministérielles des sept (7) secteurs jugés prioritaires pour le développement économique d'Haïti ;
- Séminaires de formation pour le personnel des Commissions départementales mises en place;
- Séminaires de formation pour le personnel des Mairies et des Directions Départementales engagé dans la passation des Marchés Publics.

9.3- la mise en application du nouveau cadre légal de passation des Marchés Publics par les actions ci-dessous indiquées :

- Validation par l'Exécutif des documents préparés dans le cadre de la réforme du système de passation de marchés publics ;
- Campagne d'information auprès des Parlementaires sur le Nouveau Cadre légal;
- Dépôt du Cadre légal au Parlement par le Gouvernement ;
- Diffusion du Cadre légal voté par le Parlement et de la Réglementation afférente à ce cadre.

9.4- la présentation d'une image objective de la CNMP auprès des institutions et du Grand Public par la conduite d'une campagne d'information sur la mission de la CNMP, ses attributions et réalisations.

Liste des tableaux présentés

Tableau 1– Ateliers de formation réalisés par la CNMP en 2006-2007	9
Tableau 2- Dossier reçus et traités par la CNMP - Exercice fiscal 2006-2007	13
Tableau 3 – Mode de passation des marchés utilisé par les entités de l’État en 2006-2007	13
Tableau 4 - Nombre de marchés et montants dépensés par les institutions de l’Etat – Exercice fiscal 2006-2007	15
Tableau 5 – Dossiers de marchés des Ministères approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA - Exercice fiscal 2006-2007	15
Tableau 6– Dossiers de marchés des organismes autonomes approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA - Exercice fiscal 2006-2007	16
Tableau 7- Dossiers de marchés des mairies approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA - Exercice fiscal 2006-2007	17
Tableau 8- Autres marchés approuvés par la CNMP et enregistrés à la CSCCA en 2006-2007	17
Tableau 9 - Financement des marchés approuvés par la CNMP en 2006-2007	18
Tableau 10 - Répartition des marchés approuvés par la CNMP en 2006-2007, par nature de marché	20
Tableau 11- Demandes de dérogation adressées à la CNMP – Exercice fiscal 2006-2007	22
Tableau 13 – Plans annuels de passation de marchés reçus à la CNMP - Exercice fiscal 2006-2007	24
Tableau 14- Contestations au sujet d’attribution de marchés	27

Liste des graphiques

Graphique 1- Répartition des dossiers approuvés par la CNMP en 2006-2007 par mode de passation	14
Graphique 2 - Répartition des marchés de l’État approuvé par la CNMP, selon la source de financement	18
Graphique 3- Répartition des marchés de l’État en 2006-2007, par nature de marché.	20

Liste des annexes

- Annexe 1- Liste de marchés par Institution publiés sur le site de la CNMP – Exercice 2006-2007.**
- Annexe 2- Inventaires de Matériels, Mobiliers et Equipements disponibles à la CNMP au 30 septembre 2007.**
- Annexe 3- Inventaire des matériels informatiques disponibles à la CNMP au 30 septembre 2007.**
- Annexe 4- Inventaire des matériels roulants disponibles à la CNMP au 30 septembre 2007.**
- Annexe 5- Sommaire des dépenses effectuées par la CNMP du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007.**
- Annexe 6- Mouvement du Fonds Support Economique à la Gouvernance (Don LICUS) du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007.**